



Mon responsable me demande de démissionner

Par **Brynh**, le **09/03/2009** à **19:53**

Bonjour à tous,

Je travaille comme vacataire, mais malheureusement je suis de moins en moins disponible pour travailler à cause de mes études. Mon responsable me demande donc de faire une lettre de démission pour qu'il puisse embaucher quelqu'un d'autre.

Est-ce légal?

Étant en **vacation** je ne suis payée qu'aux heures que j'effectue, mon contrat a débuté en juillet 2007 et devait se terminer en juillet 2009.

Ai-je le droit de demander des indemnités malgré tout?

Merci

Par **julius**, le **09/03/2009** à **20:44**

[citation]Mon responsable me demande donc de faire une lettre de démission pour qu'il puisse embaucher quelqu'un d'autre. [/citation]

La démission du salarié est une volonté non-équivoque de celui de rompre son contrat.

Est ce votre cas?

D'après ce que je comprends ... non .Donc laissez en état , et continuer à faire votre travail. Votre contrat précise "VACATION".

D'après mes souvenirs sur ce type de travail , chaque vacation est rémunérée en intégrant les congés payés aux heures de travail rémunérées.

Vous n'avez donc pas d'indemnité à demander.

En revanche , si ils rompent le contrat , je me pose la question dans quelle mesure vous ne pourriez pas réclamer le paiement d'une indemnité de rupture (équivalente à la moyenne de rémunération percue dans le même délai)